Politique de Protection des Données Personnelles (RGPD)

PROXIPLAY

Dernière mise à jour : 13 mars 2026

Préambule

Dans le cadre du présent contrat, le terme « Partenaire » désigne toute personne morale ou physique exerçant une activité commerciale, artisanale ou de prestation de services, et ayant souscrit un abonnement à l'application éditée par PROXIPLAY afin de proposer des jeux à ses clients.

Cela inclut notamment :

- les commerçants
- les artisans
- les prestataires de services
- les entreprises locales partenaires.

La société SASU PROXIPLAY exploite l'application mobile PROXIPLAY, qui propose des jeux promotionnels permettant aux commerçants partenaires de promouvoir leurs activités auprès des utilisateurs.

La présente politique vise à informer les utilisateurs et partenaires sur la manière dont leurs données sont collectées, les finalités de leur utilisation et leurs droits, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la législation française en vigueur.

1. Qui sommes-nous ?

L'application PROXIPLAY est éditée par :

- Nom de l'entreprise : PROXIPLAY
- Statut juridique : SASU
- Capital social : 1 000 €
- Siège social : 214 boulevard de la République François Mitterrand, 59240 Dunkerque, France
- RCS : 988 968 376 R.C.S. Dunkerque
- TVA intracommunautaire : FR90988968376
- Contact : contact@proxiplay.fr

2. Données collectées

PROXIPLAY collecte uniquement les données nécessaires au fonctionnement de l'application et à l'amélioration du service.

Données utilisateurs

- Nom, prénom
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Ville de résidence

- Identifiants de connexion
- Historique de participation aux jeux
- Préférences de jeux
- Informations liées aux gains

Données partenaires

- Nom de l'entreprise
- Nom du responsable
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Informations de facturation
- Statistiques d'utilisation de l'application

Données techniques

- Adresse IP
- Type d'appareil utilisé
- Version de l'application
- Logs de connexion
- Données techniques nécessaires au fonctionnement de l'application

Données d'utilisation

- Nombre de jeux joués
- Participation aux tirages au sort
- Historique des gains
- Interactions avec les jeux et les partenaires

3. Finalités du traitement

- Permettre l'accès et l'utilisation de l'application
- Gérer les comptes utilisateurs et partenaires
- Assurer la participation aux jeux promotionnels
- Notifier les gains
- Transmettre les coordonnées des gagnants aux commerçants partenaires afin de permettre la remise des lots
- Améliorer l'expérience utilisateur
- Produire des statistiques d'utilisation
- Respecter les obligations légales

Les données ne sont ni vendues ni louées.

3 bis. Transmission des coordonnées des gagnants aux partenaires

Lorsqu'un utilisateur remporte un lot proposé par un partenaire commerçant via l'application PROXIPLAY, certaines informations personnelles du gagnant sont transmises au partenaire organisateur du jeu afin de permettre la remise du lot.

Les informations transmises peuvent inclure :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Ville de résidence

Ces informations sont strictement limitées aux données nécessaires pour permettre au partenaire organisateur d'identifier le gagnant, de le contacter et d'organiser la remise du lot.

Cette transmission est indispensable au fonctionnement du service, dans la mesure où la remise des lots proposés par les partenaires constitue la finalité principale des jeux proposés dans l'application.

Base légale du traitement

La transmission de ces données repose sur deux fondements juridiques :

- **L'exécution du service souscrit (article 6.1.b du RGPD) :** la transmission des coordonnées est nécessaire à l'organisation et à la remise du lot remporté.
- **Le consentement explicite de l'utilisateur,** recueilli lors de la création du compte via la clause suivante :

> *« J'accepte que mes coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et ville) soient transmises aux commerçants partenaires PROXIPLAY lorsque je remporte un lot, afin de permettre la remise de ce lot. »*

Engagement des partenaires

- Utiliser ces informations uniquement pour organiser la remise du lot remporté
- Ne pas utiliser ces données à des fins commerciales ou marketing sans consentement explicite distinct de l'utilisateur
- Ne conserver ces données que pendant la durée strictement nécessaire à la remise du lot. Par défaut, les coordonnées transmises doivent être supprimées dans un délai maximum de 3 mois après notification du gain.
- Au-delà de ce délai, toute conservation ou utilisation des données relève de la responsabilité exclusive du partenaire, qui agit alors en qualité de responsable de traitement indépendant. PROXIPLAY ne saurait être tenu responsable des traitements effectués par le partenaire au-delà de cette transmission initiale.

4. Protection des données des mineurs

L'application PROXIPLAY est accessible aux utilisateurs mineurs. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, les utilisateurs de moins de 15 ans doivent disposer de l'autorisation d'un parent ou représentant légal.

Lors de l'inscription, l'utilisateur déclare être âgé d'au moins 15 ans ou disposer de l'autorisation de son représentant légal, via une case à cocher obligatoire.

Remise d'un lot à un mineur

- La remise doit être effectuée en présence d'un parent ou tuteur légal, ou après fourniture d'une autorisation parentale écrite.
- Les coordonnées transmises au partenaire seront celles du représentant légal et non celles du mineur.

Obligations des partenaires

- Proposer des jeux adaptés aux mineurs
- Ne pas collecter directement de données personnelles auprès d'un mineur
- Respecter l'autorisation parentale lors de la remise d'un lot

5. Base légale du traitement

- L'exécution du contrat (CGU / CGV)
- Le consentement des utilisateurs
- L'intérêt légitime de PROXIPLAY pour améliorer le service
- Les obligations légales

6. Durée de conservation des données

- **Utilisateurs :** 3 ans après la dernière activité
- **Partenaires :** 5 ans après la fin de l'abonnement
- **Facturation :** 10 ans conformément aux obligations comptables
- **Logs techniques :** 1 an maximum
- **Données liées aux jeux :** 1 an après la fin du jeu
- **Coordonnées des gagnants transmises aux partenaires :** 3 mois maximum par défaut. Toute conservation au-delà relève du partenaire sous sa propre responsabilité, sous réserve de consentement explicite de l'utilisateur

7. Partage des données

Les données peuvent être partagées uniquement avec :

- Les partenaires organisateurs de jeux, pour les coordonnées des gagnants (cf. article 3 bis)
- Les prestataires techniques nécessaires au fonctionnement de l'application
- Les autorités administratives en cas d'obligation légale

7 bis. Sous-traitants techniques

Afin d'assurer le fonctionnement de l'application, PROXIPLAY peut faire appel à des prestataires techniques agissant en qualité de sous-traitants au sens du RGPD.

- Google Firebase / Google Cloud : hébergement, base de données et authentification
- Apple App Store / Google Play : distribution de l'application
- Services de messagerie et notifications

Ces prestataires sont contractuellement tenus de respecter le RGPD et d'assurer la sécurité des données.

7 ter. Transfert de données hors Union Européenne

Certains prestataires techniques peuvent traiter des données en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, PROXIPLAY veille à ce que ces transferts soient encadrés par :

- Les clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne
- Des garanties de sécurité conformes au RGPD

8. Sécurité des données

PROXIPLAY met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les données personnelles :

- Chiffrement des communications
- Accès sécurisé aux bases de données
- Limitation des accès internes
- Surveillance des accès

9. Droits des utilisateurs

Conformément au RGPD, les utilisateurs disposent des droits suivants :

- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit d'effacement
- Droit d'opposition
- Droit à la portabilité
- Droit à la limitation du traitement

Toute demande peut être adressée à contact@proxiplay.fr. Une preuve d'identité pourra être demandée. Pour les traitements effectués directement par un partenaire au-delà de la transmission initiale, l'utilisateur doit contacter ce partenaire.

10. Gestion du consentement

Lors de l'inscription, l'utilisateur accepte la transmission de ses coordonnées aux partenaires en cas de gain. Ce consentement peut être retiré à tout moment depuis l'espace utilisateur. Dans ce cas, la remise du lot devra être organisée via PROXIPLAY.

11. Cookies et technologies similaires

L'application peut utiliser des technologies similaires aux cookies afin d'améliorer l'expérience utilisateur et d'analyser l'utilisation du service. Les préférences peuvent être gérées via les paramètres du téléphone ou du navigateur.

12. Modification de la politique

La présente politique peut être modifiée afin de tenir compte des évolutions légales ou techniques. Les utilisateurs seront informés en cas de modification importante.

13. Contact et réclamation

Pour toute question relative à la protection des données : contact@proxiplay.fr

Les utilisateurs disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr